ANNEXE X. à l'arrêté royal du 27/04/2007

Registre d'établissement commercial dans lequel des chiens ou des chats sont commercialisés **(un registre par espèce) chien /chat.**

Date d'entrée	Origine : références du cédant	Identification de l'animal					Date de sortie	Références de l'acquéreur
	Adresse ou N° d'entreprise ou N°du certificat sanitaire[1]	Marque d'identification	Race	Sexe[2]	Age[2]	Pelage[2] couleur et nature		Nom et Adresse ou N°d'entreprise ou N° du certificat de garantie[1] ou N° du certificat sanitaire[1]

(1) : Dans ce cas, conserver la copie du certificat aussi longtemps que le registre
(2) : A ne remplir obligatoirement que pour les chats non identifiés

Document à conserver au moins 2 ans après le départ du dernier animal